

## Avis de cotisation école Alberte Melançon Service de garde L'étoile Filante

Chers parents, voici votre avis de cotisation pour l'année 2019-2020.

Mois	Nbr de jours	8.35\$\$ par jr	Date de dépôt
28 août au 30 septembre 2019	22	183.70\$	1 versement : 183.70\$ 2 versements de: 91.85\$ Payable le 1 <sup>er</sup> septembre et le 20 septembre 2019
1 <sup>e</sup> octobre au 31 octobre 2019	21	175.35\$	1 versement : 175.35\$ 2 versements de: 87.68\$ Payable le 1 <sup>er</sup> octobre et le 20 octobre 2019
1 <sup>e</sup> novembre au 29 Novembre 2019	20	167.00\$	1 versement : 167.00\$ 2 versements de: 83.50\$ Payable le 1 <sup>er</sup> novembre et le 20 novembre 2019
2 décembre au 20 décembre 2019	14	116.90\$	1versement :116.90\$ 2 versements de: 58.45\$ Payable le 1 <sup>er</sup> décembre et le 20 décembre 2019
6 janvier au 31 janvier 2020	18	150.30\$	1 versement : 150.30\$ 2 versements de : 75.15\$ Payable le 6 janvier et le 20 janvier 2020
3 février au 28 février 2020	19	158.65\$	1 versement : 158.65\$ 2 versements de : 79.33\$ Payable le 1 <sup>er</sup> février et le 20 février 2020
9 mars au 31 mars 2020	16	133.60\$	1versement : 133.60\$ 2 versements de : 66.80\$ Payable le 1 <sup>er</sup> mars et le 20 mars 2020
1 avril au 30 avril 2020	19	158.65\$	1 versement : 158.65\$ 2 versement de : 79.33\$ Payable le 1 <sup>er</sup> avril et le 20 avril 2020
1 mai au 29 mai 2020	18	150.30\$	1 versement : 150.30\$ 2 versements de : 75.15\$ Payable le 1 <sup>er</sup> mai et le 20 mai 2020
1 <sup>e</sup> juin au 19 Juin 2020	19	158.65\$	1 versement : 158.65\$ 2 versements : 79.33\$ Payable le 1 <sup>er</sup> juin et le 20 juin 2020

***Le montant total pour l'année 2019-2020 est de : 1553.10\$***

**VOIR VERSO** 

**Nouveau-Nouveau** :

Vous pouvez maintenant faire vos paiements par internet (voir feuille explicative), vous pouvez aussi payer par chèque et en argent.

- Un état de compte vous sera envoyé à chaque début de mois
- Vous avez la possibilité de faire un paiement total pour le mois ou payer en deux versements. Notez que vous pouvez toujours donner un montant selon vos besoins.
- Veuillez svp, suivre les dates de paiement et les montants inscrits.
- Inscrire le nom de votre enfant au bas du chèque.
- Faire vos chèques au nom de CSDHR
- Les fériées ne sont pas payables et non compris dans le tableau.
- Les journées pédagogiques, ne sont pas incluses dans ce tableau, le paiement devra se faire à part, lors de l'inscription ou sur votre prochain état de compte.
- S'il y a fermetures d'école durant l'année, les frais seront ajouté à chaque fois et figureront sur votre prochain relevé ou ajustés en juin pour ceux qui ont fait des chèques port datés.
- Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez faire un chèque. (Bien inscrire le nom des enfants au bas du chèque), si vous payer en argent, inscrire le nom de l'enfant et du payeur sur l'enveloppe.

Merci de votre collaboration

Patricia Lallemand,  
Technicienne du service de garde  
Sdg-039@csdhr.qc.ca  
450-359-6411 poste 3999

